

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 20 mai 2022

N° 2022-289

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET

M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX

Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT

M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY

M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE

Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 15h50 Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00 M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30

Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à

M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00

Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00 M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00

M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00

Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00

Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30

M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESCINA à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12

M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPAR à partir de 14h30 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35

M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10 M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30

M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15

Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25 M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00

M. Michel POIGNONEC à Gwénaël LAMARQUE à partir de 11h30

M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00

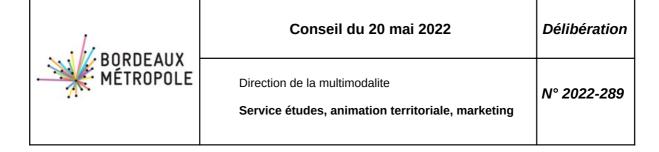
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30 M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PESCINA à partir de 14h30

M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

LA SEANCE EST OUVERTE



RER métropolitain - Financement des renforts de circulation RER Métropolitain prévus au Service Annuel 2022 et Convention cadre de financement des renforts de circulation du RER Métropolitain - Décision - Autorisation

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La nouvelle feuille de route du RER Métropolitain récemment adoptée par la Métropole, a confirmé les ambitions initiales du projet en termes de niveau de service cible à 2028 : le passage d'un TER toutes les demi-heures sur toute la journée sur les lignes Libourne<>Arcachon,

Saint-Mariens<>Langon et Bordeaux/Pessac<>Macau, et avec une amplitude de service élargie.

La volonté des partenaires est d'atteindre cet objectif par paliers successifs, en montant progressivement en charge, et surtout en tenant compte d'une nécessaire évolution de l'infrastructure ferroviaire et du parc de matériel qui se fera elle aussi de manière échelonnée dans le temps.

Le premier palier de renforts de circulations qui a lancé la dynamique est intervenu en 2021, avec l'ajout de 46 nouvelles circulations par semaine, réparties du lundi au vendredi. La mise en place de ces renforts a donné lieu au vote et à la signature d'une convention de cofinancement entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation associés (charges déduites des recettes).

Pour l'année 2022, un nouveau palier de renforts supplémentaires a été mis en place à partir de décembre 2021, en semaine du lundi au vendredi :

- Ligne Bordeaux-Libourne: +8/jour, soit 35 trains/jour au total;
- Ligne Bordeaux-Arcachon: +2/jour, soit 55 trains/jour au total.

Nota : ces nombres sont la somme des trains dans les deux sens de circulation, et comprennent les liaisons diamétralisées

Cela représente 50 nouveaux trains par semaine, s'additionnant aux 46 trains/semaine supplémentaires de 2021. Les autres lignes du RER n'ont pas été renforcées en 2022, en raison d'étapes restant à franchir dans l'amélioration des infrastructures, ou dans l'adaptation des moyens de production (gestion des gares, du matériel roulant, de la maintenance en ligne...).

Ainsi le total des renforts amenés par le RER Métropolitain s'établit déjà à 96 trains/semaine, soit entre 19 et 20 trains/jour du lundi au vendredi.

Une autre évolution forte du service annuel 2022 préfigurant le service cible est l'augmentation très significative du nombre de liaisons diamétralisées entre Libourne et Arcachon: après 7 liaisons/jour à leur lancement en 2021, elles passent à 32 par jour en 2022, soit plus d'une par heure et par sens.

Comme cela a été mis en place pour le premier palier de renforts engagé en 2021, le financement de ce second palier de renforts de circulation de 2022 fait l'objet d'une convention établie entre la Métropole et la Région pour un partage à égalité des coûts nets d'exploitation. Cette convention est annexée à la délibération. Elle est à nouveau pluriannuelle, afin de couvrir le financement de ce second palier jusqu'en 2024. Cette convention servira également de cadre pour la mise en place de futurs paliers de renforts qui pourraient intervenir en 2023 ou 2024, et pourra être adaptée par voie d'avenant pour intégrer leurs modalités de financement.

Pour le palier de renfort intégré en 2022 de +50 nouveaux trains par semaine, le coût est estimé à 1 840 380€ HT la première année (conditions économiques de 2021), actualisé d'année en année. Bordeaux Métropole participera annuellement au financement à hauteur de 50%, soit 920 190€ HT (conditions économiques de 2021) la première année, soit 930 593,72€ courants, qui seront reversés à la Région Nouvelle Aquitaine. L'autre moitié du financement sera supportée par la Région Nouvelle Aquitaine.

En intégrant les coûts du premier palier de renforts de 2021, et celui de 2022, la participation de la Métropole aux coûts d'exploitation du RER Métropolitain se monte à environ 1,8M€/an.

Le détail et les modalités de la participation de Bordeaux Métropole sont décrits dans la convention fournie en annexe.

Le montant définitif de la contribution de Bordeaux Métropole pour chaque année sera établi au plus tard le 30 avril de l'année suivante par la Région Nouvelle Aquitaine. Une révision du montant de la participation annuelle de Bordeaux Métropole sera opérée, pour tenir compte d'ajustements prévus dans la convention de service ferroviaire régional signée entre la Région et la SNCF ainsi qu'en termes de fréquentation sur les lignes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5217-2,

VU les dispositions du livre IV partie II du code de la commande publique relative aux marchés publics liés à la maitrise d'œuvrage publique et la maitrise d'œuvre,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-430 du 23 septembre 2021 adoptant le schéma métropolitain des mobilités,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2021-695 du 25 novembre 2021 adoptant la convention de financement du palier de renforts du RER Métropolitain prévus au service annuel 2021,

VU la délibération du Conseil métropolitain n° 2022-189 du 25 mars 2022 adoptant la révision de la feuille de route du RER métropolitain,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de la mise en place de renforts de circulation à partir de 2022 sur

les lignes du RER Métropolitain, et d'établir une convention cadre pour les futurs renforts ultérieurs,

DECIDE

<u>Article 1</u>: d'approuver la participation financière de Bordeaux Métropole au second palier de renforts de circulation sur les lignes du RER Métropolitain tel que décrit dans le rapport ;

<u>Article 2</u> : d'autoriser le Président à signer la convention de financement correspondante.

<u>Article 3</u>: d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal chapitre 65, article 65732 pour les exercices 2022 et suivants.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MAURIN, Madame ANFRAY, Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur DUPRAT, Monsieur FLORIAN, Monsieur MORETTI, Monsieur MORISSET, Monsieur ROBERT, Monsieur TRIJOULET

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
ZT WAI ZUZZ	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	
	Madame Claude MELLIER